

Conseil d'administration du 22 mars 2024

Délibération n° 24/11  
Demande de renouvellement d'un agrément

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars,

Le conseil d'administration, convoqué le dix-neuf mars, s'est réuni sur invitation de la présidente.

VU

- Le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 216-2, L. 759-5, D. 749-12 et R. 759-13 ;
- L'arrêté du 5 janvier 2018 relatif aux conditions d'agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique et au contenu et modalités de dépôt des dossiers de demande, et notamment son article 3 et son annexe.

La présidente,

EXPOSE

En partenariat avec plusieurs établissements voisins, le CRR 93 assure une préparation à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant. Il est agréé à cette fin par un arrêté du préfet de région résultant d'une décision du ministre en charge de la culture.

L'annexe à l'arrêté du 5 janvier 2018 susvisé qui énumère les pièces nécessaires au dépôt d'une demande d'agrément dispose que doit figurer au dossier une autorisation des instances délibérantes à demander l'agrément.

Il est donc demandé aux membres du conseil d'administration d'autoriser le dépôt d'une demande de renouvellement de l'agrément du CRR 93 à la préparation par celui-ci en lien avec ses partenaires, à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

**Article 1 :** D'autoriser le dépôt d'une demande de renouvellement de l'agrément du CRR 93 à la préparation par celui-ci en lien avec ses partenaires, à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant.

Membres	12
Votants	4
Suffrages exprimés	4
Votes pour	4
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

Adoptée

Rejetée

Fait à Aubervilliers, le 22 mars 2024

Zakia Bouzidi  
Présidente du conseil d'administration

